



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 23148

Texte de la question

Les récentes grèves dans les transports en commun ont causé des préjudices certains aux usagers de ces services et, notamment aux abonnés, aux titulaires de « cartes orange » et « Imagin'R » par exemple. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer comment les services publics concernés entendent indemniser les usagers lésés.

Texte de la réponse

Les mouvements sociaux du printemps ont porté un préjudice certain aux usagers du réseau de transports collectifs d'Ile-de-France. La possibilité d'accorder un dédommagement aux usagers titulaires d'abonnements a été examinée par le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports dans la région. Les contraintes importantes qui pèsent sur le financement des transports en Ile-de-France, et, en particulier, la diminution des ressources provenant du versement transport, ont amené le STIF à ne pas arrêter de mesures de dédommagement, compte tenu du fait que les services ont fonctionné partiellement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23148

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6159

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7851